

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels  
Bureau de l'Environnement  
Affaire suivie par : Xavier SINNA  
Tél. : 05 49 08 69 58  
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 14 SEP. 2023

**Prise d'acte n° E276**

Madame, Monsieur,

Par courrier du 13 juillet 2023, vous m'avez transmis un porter à connaissance relatif à la création d'un bâtiment d'annexes d'élevage, surmonté de panneaux photovoltaïques, pour le site que vous exploitez au lieu-dit « Les Ecorcins », sur la commune de SAINT AMAND SUR SÈVRE.

Vous bénéficiez de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 3229 modifié du 30 juillet 1999 pour 1 920 porcs à l'engraissement et 128 truies élevés sur le site des Ecorcins.

Ces aménagements s'effectueront sans changement des effectifs.

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement considère que cette modification n'est pas substantielle et ne nécessite pas une étude d'impact au titre du livre V du Code de l'environnement.

Je prends donc acte de ces aménagements apportés à l'installation sur votre site de SAINT AMAND SUR SÈVRE.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL

SCEA LE SAPIN  
La Basse Trappe  
RORTHAIS  
79700 Mauléon